AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1885
FR0010501015-FS0726

6 décembre 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

OROLIA

(Alternext)

Par courrier reçu le 3 décembre 2013, le groupe familial de M. Laurent Asscher a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 2 décembre 2013, par l'intermédiaire des sociétés anonymes Airtek Capital Group[1] et Calabasas[2] qu'il contrôle, le seuil de 50% des droits de vote de la société OROLIA et détenir indirectement 2 188 760 actions OROLIA représentant 2 368 760 droits de vote, soit 49,93% du capital et 48,31% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Calabasas	2 008 760	45,83	2 008 760	40,97
Airtek Capital	180 000	4,11	360 000	7,34
Total groupe familial Laurent Asscher	**2 188 760**	**49,93**	**2 368 760**	**48,31**

Ce franchissement de seuil résulte d'une réorganisation interne de la participation du groupe familial de M. Laurent Asscher au résultat de laquelle 2 008 760 droits de vote double, préalablement attachés aux actions OROLIA détenues par la société Airtek Capital Group, ont été perdus du fait de leur transfert au profit de la société Calabasas[4].

[1] Société anonyme de droit belge (sise 88, rue de Gachard, boite 9, 1050 Bruxelles, Belgique), contrôlée par M. Laurent Asscher administrateur délégué (et sa famille).
[2] Société anonyme de luxembourgeois (sise 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlée par M. Laurent Asscher administrateur délégué (et sa famille).
[3] Sur la base d'un capital composé de 4 383 459 actions représentant 4 903 257 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment communiqué publié par la société le 5 décembre 2013.